

Mot du maire

Au moment de lire ces lignes, la municipalité de Sainte-Anne aura vécu son dernier conseil ordinaire en tant que municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, le 2 septembre 2025, et aura participé à la naissance officielle de la nouvelle Ville de La Pocatière formant une grande famille de 6 400 citoyens environ. Ce fut une belle soirée à laquelle étaient présents tous nos employés et la grande majorité des anciens élus, environ 50 personnes.

C'est avec plusieurs heures de travail, d'échange et de communication citoyenne avec nos municipalités voisines que nous sommes parvenus à la réalisation de ce beau projet qui marquera une page de notre histoire. Cela n'est pas une fin, mais le début d'un nouveau chapitre qui nous permettra de voir l'avenir d'une nouvelle façon et offrira à notre milieu l'occasion de mieux se développer, dans un esprit plus familial et collectif.

Je crois que la municipalité dans son ensemble peut tracer un bilan très positif de son histoire, de la situation d'où elle est partie jusqu'à aujourd'hui. Si je prends par exemple les 4 dernières années, nous avons mis tous nos efforts pour être proches (près) des besoins de la majorité de nos citoyens tout en faisant avancer et conclure plusieurs dossiers. Pour les dossiers en cours de réalisation, ainsi que ceux qui doivent être faits dans notre secteur, nous sommes à les préparer et les rendre le plus près de la réalisation possible pour qu'ils se concrétisent l'an prochain et en 2027 (ex: Arpents-Verts, égout de la Station, la toiture de la gare, Parc bioalimentaire, terrain St-Louis, pour ne nommer que ceux-là).

Je tiens à remercier aussi tous ceux qui ont contribué au succès de la municipalité au fil de son histoire, que ce soit comme élus, employés, bénévoles, merci de votre engagement. C'est grâce à vous tous si nous pouvons contribuer à la naissance de notre nouvelle ville avec honneur et enthousiasme. Chers citoyens, je tiens à vous féliciter pour votre participation à la vie de votre municipalité et je vous encourage à continuer pour teinter notre ville et milieu de vie de nos valeurs et notre sentiment d'appartenance. Il est très agréable de pouvoir compter sur votre présence et votre façon positive et constructive d'intervenir lors de nos rencontres publiques.

Les choses ne sont pas toujours simples, mais avec de la bonne volonté, un esprit collectif et un souci d'équité, on finit par trouver des solutions.

C'est avec fierté et le sentiment du devoir accompli que le conseil et toute l'équipe municipale ont servi les citoyens et la municipalité au court du dernier mandat de quatre ans.

Il n'y aura pas beaucoup de changements apparents d'ici la fin de l'année. Comme prévu, les trois municipalités continueront à opérer leurs budgets 2025 jusqu'au 31 décembre. Les choses vont continuer à fonctionner sensiblement de la même façon jusque-là, tout en communiquant ensemble, et cela sera le début de l'harmonisation des secteurs administratifs.

Vous pourrez suivre ce dossier comme les autres dossiers sur notre communiqué municipal d'ici la fin de l'année et en participant aux séances du conseil. **La première séance de la nouvelle Ville La Pocatière se tiendra le lundi 22 septembre 2025, à 19 h, à la salle Desjardins du centre Bombardier, située au 600, 9^e rue Boulevard Desrochers, La Pocatière. Lors de cette soirée, le calendrier des séances à venir sera adopté.**

Avec fierté au nom du conseil et de la direction.

Jean-François Pelletier



CÉLÉBRONS LA RENTRÉE!

Parc du Petit Ruisseau

Samedi 6 septembre, 10 h à 13 h

(Remis au lendemain en cas de pluie)

Rue du Boisé dans les Arpents-Verts

- 10 h 30 Initiation à la danse traditionnelle pour toute la famille avec l'ensemble de l'École Destroismaisons (violoniste, guitariste et pianiste)
- 11 h 30 Dîner hot-dog et blé d'inde (contribution volontaire pour renouveler les jouets du coffre WIXX) ou apportez votre pique-nique!
- 11 h 45 Animation musicale - ambiance traditionnelle - École Destroismaisons
Volleyball de plage, pétanque (apporte tes boules), soccer, marche, jeux d'adresse
Profitez des aménagements!

Pour information: bureau municipal 418 856-3192



Conférences matinales de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière

La Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière présente une nouvelle série de conférences matinales, dans le cadre de sa politique de la famille et des personnes âgées:

 **Atelier « Tout sur vos 3 bacs »**, présenté par Co-éco

 **Mardi 16 septembre 2025**, de 8 h 30 à 10 h 30

 **Salle FADOQ, La Pocatière**

Venez découvrir ce qui arrive réellement aux matières que vous déposez dans vos trois bacs et lever le voile sur toutes vos interrogations: avant, pendant et après votre geste de tri.



 **Déjeuner inclus**

 **Coût : 12 \$** (argent comptant seulement)

 **Inscription obligatoire, avant le vendredi midi précédant la conférence**

 418 856-3192

 agentdev@ste-anne-de-la-pocatiere.com

Limite de 60 personnes par conférence

Conférence suivante :

Mardi 21 octobre 2025, dès 8 h 30: Culture Poésie, avec Yvan Lévesque et Louise Bourdeau

Période d'inventaire des bacs des matières résiduelles

La Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière procèdera à l'inventaire des bacs de matières résiduelles de toutes les propriétés résidentielles de son territoire, en septembre et au début du mois d'octobre.

Nous vous demandons de laisser vos bacs (vidange, compostage et recyclage) à portée de vue afin que les employés municipaux puissent effectuer leur travail d'inventaire.

À noter que dans un futur proche, chaque bac devra être identifié, si ce n'est déjà fait, au logo de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Kamouraska pour être collecté. Pour plus d'information, veuillez contacter M. Colin Bard au 418 856-3192. Merci de votre collaboration habituelle.

Rappel de la collecte des encombrants



**COLLECTE
D'ENCOMBRANTS**

VENDREDI 5 SEPTEMBRE 2025
**PLACEZ VOS ARTICLES AU
CHEMIN AVANT 5H AM**

✓ **ACCEPTÉS** : Matelas, futon, mobilier inutilisable, caoutchouc, styromousse, laine minérale et autres isolants, tapis, boyau, toile (abri, piscine, etc.), prélarats et tuiles (petites quantités), revêtement de résidence en vinyle (clapboard) (petites quantités), plastique rigide (douche, bassin de jardin, etc.), papier goudronné (petite quantité) et souche d'arbre.

**Sainte-Anne
de-la-Pocatière**

Rappel du règlement n° 359 concernant les nuisances

Ce règlement municipal identifie plusieurs nuisances portant atteinte à la sécurité et la qualité de vie des citoyens.

Il interdit notamment le dépôt de matières malsaines (eaux stagnantes, déchets, cadavres d'animaux), d'objets encombrants (meubles, électroménagers, véhicules hors d'usage) ou de déchets sur les terrains privés ou publics. Les dépôts d'huiles, les déversements dans les égouts, les odeurs nauséabondes, la fumée excessive et le bruit dérangent, surtout entre 23 h et 7 h, sont considérés comme des nuisances. Il est interdit de faire brûler des produits à base de pétrole (ex. plastiques agricoles, pneus, etc.).

Ces éléments peuvent nuire à la salubrité, à la sécurité et à l'apparence du voisinage. **Toute infraction peut entraîner des sanctions ou des frais de nettoyage.** Merci de garder vos terrains propres et exempts de nuisances, par respect pour le voisinage et pour un environnement sain.

Fête de l'abondance

La troisième édition de la Fête de l'abondance, portée par le Collectif VertDire, se tiendra le samedi 27 septembre, de 10 h à 14 h, sur le site du marché public de la Grande-Anse. Surveillez la programmation! On vous attend en grand nombre!

Septembre, c'est le Mois du champignon au Kamouraska!



Venez profiter des menus, expériences et produits mettant en valeur les champignons sauvages et de culture. Près de 50 entreprises d'ici seront prêtes à partager le Kamouraska Mycologique avec vous!

Plusieurs nouveautés seront offertes lors de la **9^e édition du Festival des champignons forestiers du Kamouraska** qui se tiendra **du 20 au 22 septembre** à Saint-Pascal.

Pour découvrir la programmation complète et pour s'inscrire, visitez mycokamouraska.com ou les pages Facebook du Festival des champignons et du Kamouraska mycologique.

Mise en garde – Stratagème de fraude dans le secteur de Rivière-du-Loup

La Sûreté du Québec met en garde contre une **fraude de type «faux représentant»** signalée récemment à Rivière-du-Loup. Deux cas ont été rapportés et **les fraudeurs pourraient cibler d'autres régions**. Les suspects se font passer pour des policiers ou des représentants bancaires, prétendant qu'une activité frauduleuse a été détectée sur le compte de la victime. Ils demandent alors que les cartes bancaires, avec le NIP, soient placées dans une enveloppe et laissées dans la boîte aux lettres, qu'un complice vient récupérer. Cela entraîne des pertes financières importantes.

La Sûreté rappelle :

- **Ne jamais divulguer son NIP ni ses infos bancaires;**
- **Aucun agent ou représentant légitime ne demandera ce type de remise;**
- **En cas de doute, contactez directement votre institution financière.**

Victime ou témoin d'un appel suspect? Signalez-le à la Sûreté du Québec et au Centre antifraude du Canada (1-888-495-8501). **La vigilance de tous est essentielle pour prévenir ces fraudes.**

Comment se porter candidat pour les élections municipales 2025

L'année 2025 est une année électorale et ce même s'il n'y avait pas eu de fusion municipale.

Pendant, compte tenu que le décret de la nouvelle Ville est officiel en date du 3 septembre 2025, voici ce que stipule le décret pour les premières élections.

Aux fins de la première élection générale, le conseil de la nouvelle ville est composé, outre le maire, de six conseillers, dont un conseiller élu par les électeurs du territoire de l'ancienne municipalité de Saint-Onésime-d'Ixworth, deux conseillers élus par les électeurs du territoire de l'ancienne paroisse de Sainte-Anne-de-la-Pocatière et trois conseillers élus par les électeurs du territoire de l'ancienne ville de La Pocatière. Pour être éligible, un candidat doit résider sur le territoire de l'ancienne municipalité pour laquelle il porte sa candidature et avoir le droit d'être inscrit sur la liste électorale de celle-ci.

Une personne peut poser sa candidature à un seul poste au sein du conseil municipal.

Des formulaires de candidature seront disponibles au bureau municipal et sur le site internet de la Municipalité.

Vous pouvez venir déposer vos candidatures aux dates et heures qui seront affichées sur l'avis public d'élection. Pour toute question, vous pouvez communiquer auprès de la présidente d'élection, Mme Isabelle Michaud, au 418-856-3192.

Merci de votre collaboration.